

Sanitaire Le Groupement de défense sanitaire (GDS) tire la sonnette d'alarme suite à la recrudescence des épisodes de botulisme dans le Grand-Ouest. Sur la dernière campagne, en Loire-Atlantique, deux élevages ont connu un épisode de botulisme se traduisant par la perte de 30 à 40 % des vaches laitières en production mais pas seulement...

Botulisme : danger sanitaire et danger économique majeur

Le botulisme est dû à l'ingestion soit de la toxine mortelle pour l'animal, soit de la bactérie *Clostridium botulinum* qui va produire cette toxine. Cette bactérie se développe dans des cadavres en décomposition, d'autant plus lorsque les conditions sont favorables comme c'est le cas dans un ensilage ou une litière.

Un animal sauvage pris dans l'ensilage peut être une source de contamination du silo de fourrages mais les cas les plus fréquemment rencontrés

résultent de la proximité d'un atelier de volailles (espèce beaucoup moins sensible) ou de l'utilisation de fumier de volailles, contenant potentiellement des cadavres, dans des parcelles destinées à l'alimentation des bovins.

Le recours à une mélangeuse pour alimenter les animaux produit une dispersion du poison sur l'ensemble de l'atelier ou du lot.

La phase clinique est marquée par une paralysie flasque des animaux conduisant inexora-

blement vers une mort rapide. La mortalité est souvent massive et l'éleveur ne peut que constater les dégâts en entrant dans le bâtiment.

L'épisode est relativement court mais étant un danger sanitaire réglementé, la maladie provoque un blocage de l'exploitation par arrêté préfectoral, jusqu'à 18 jours après le dernier cas : pas de sortie d'animaux ou de produits. Le lait, s'il peut être livré, doit être traité en UHT mais peu de laiteries sont équipées ou candidates avec le risque de

contaminer les autres circuits de production et de présenter un risque pour la santé humaine. En dehors donc de la perte sèche des animaux, les éleveurs se retrouvent souvent incapables de vendre leur production et subissent une perte d'exploitation sur plusieurs semaines. Double peine!

Et une triple peine se profile avec la destruction imposée des litières, effluents et productions invendues, par des procédés qui nécessitent beaucoup de travail et de temps et un nettoyage/désinfection de l'élevage.

Maladie réglementée à déclaration obligatoire, pour autant l'État n'intervient pas dans les indemnités. Pour cette maladie, c'est le FMSE, fonds d'indemnisation national financé par les éleveurs, qui couvre les pertes animales. Rappe-

La bactérie *Clostridium botulinum* se développe dans des cadavres en décomposition.

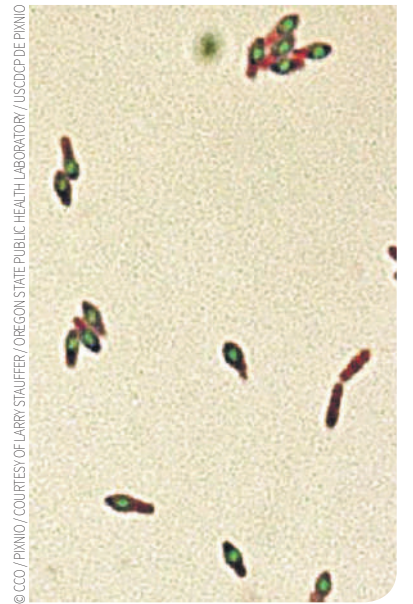
lons que pour être éligible à ce fonds, un éleveur doit y avoir adhéré deux années consécutives (cotisation 2020 à 0,10 €/bovin – contact : GDS).

Pour les pertes de production, cela dépend des contrats d'assurance mais elles sont rarement couvertes.

Le GDS accompagne les éleveurs dans une période difficile et intervient dans la prise en charge des frais d'analyses et frais annexes.

Un épisode de botulisme est toujours grave et fragilise très dangereusement l'élevage. Protégez vos élevages en mettant en œuvre les mesures de biosécurité et préservez votre capital de production en souscrivant au FMSE.

LAURENT DELOBEL - GDS 44



FMSE La Section spécialisée des éleveurs de ruminants

La section des éleveurs de ruminants, créée début 2015 par les organisations agricoles, la Confédération nationale de l'élevage, ses associations spécialisées et GDS France, indemnise les éleveurs de ruminants des préjudices provoqués par les maladies animales. Son président est Michel Combes (GDS France). Sont concernés tous les éleveurs de ruminants professionnels (adhérents ou non au GDS) et les pluriactifs ayant une activité d'élevage à titre professionnel. Les détenteurs d'animaux non-exploitants agricoles ne sont pas éligibles au FMSE, ni assujettis à la cotisation. Renseignement : contacter directement le FMSE (www.fmse.fr).

PORTE OUVERTE AGRICULTURE BIOLOGIQUE



Vous vous interrogez sur la conversion ?
Déjà en BIO, vous cherchez des pistes d'amélioration ?

Rendez-vous : JEUDI 17 SEPTEMBRE 2020

de 10 h à 13 h à l'EARL de la Haulais - MOISDON-LA-RIVIERE

4 ateliers à découvrir :

- 1 SYSTÈME D'EXPLOITATION : concilier autonomie et productivité
- 2 ASSOLEMENT ET ROTATIONS : connaître les sols, maîtriser la conduite technique des cultures, sécuriser sa production
- 3 CONDUITE DE TROUPEAU : nourrir ses vaches en autonomie et garantir la productivité/vache
- 4 QUESTIONS/RÉPONSES : des conseillers à votre écoute (Chambre d'agriculture, Lactalis, OP Seine-et-Loire)

Renseignements : 02 53 46 60 01



EN IMAGES

Journée conviviale dans le Nord 44

Samedi 29 août, les adhérents des Fédérations communautaires de syndicats d'exploitants agricoles (FCSEA) de Pontchâteau - Saint-Gildas-des-Bois et de La Carene se sont réunis pour une journée Convivialité. Organisée par Sébastien Guéno, le nouveau président de la FCSEA Pontchâteau - Saint-Gildas-des-Bois, cette journée fut l'occasion de se retrouver autour d'un repas. L'après-midi, les planches à palets étaient de sortie.

